



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1, 2.3, 2.4, 3.12

Numéro de la demande : 2017-1746
Demande : B.2.1: Nouvelle garantie
B.2.3 : Nouvelle identité des formulants
B.2.4 : Nouvelle proportion des formulants
B.3.12 : Nouveau site ou hôte
Produit : Acticide M 10
Numéro d'homologation : 33231
Principe actif (p.a.) : Méthyl-2 isothiazolin-4 one-3
Numéro de document de l'ARLA : 2920334

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer l'Acticide M 10, un agent de conservation en contenant destiné à être utilisé avec un certain nombre de matériaux aqueux, et basé sur du méthyl-2 isothiazolin-4 one-3 pour seul principe actif.

Évaluation des propriétés chimiques

L'acticide M 10 est formulé sous forme de solution contenant du méthyl-2 isothiazolin-4 one-3, à raison d'une concentration de 9,50 %. Cette préparation commerciale a une densité de 1,020 à 1,050 g/cm³ et un pH de 4,4. Les données sur les propriétés chimiques de l'Acticide M 10 ont été fournies, examinées, et jugées acceptables.

Évaluations des risques pour la santé

Sur la base d'études menées chez le rat, l'Acticide M 10 est considéré comme ayant une légère toxicité aiguë par voie orale et inhalatoire, et comme ayant une faible toxicité aiguë par voie cutanée, et sur la base d'études menées chez le lapin, est considéré comme étant un léger irritant cutané. Sur la base des résultats d'un essai des ganglions lymphatiques locaux chez la souris, l'Acticide M 10 est considéré comme un sensibilisant cutané potentiel. Les risques d'exposition au cours de l'application de l'Acticide M 10 ou suite à cette dernière, ainsi que les risques associés à l'utilisation du produit pour le contrôle des bactéries, des moisissures et des levures dans les émulsions/solutions de polymère, les peintures et les revêtements, les adhésifs, les encres et leurs composants, les solutions de fontaine, les matériaux de construction, les adjuvants pour béton, les pigments à dispersion, les boues minérales, et les risques associés pour le consommateur final, les produits industriels et les produits d'entretien, ont été évalués.

Ces utilisations ne présentent pas de risques préoccupants quand les doses d'utilisation maximales pour les peintures (y compris d'autres utilisations qui seraient couvertes par le scénario d'exposition aux peintures comme avec les émulsions /solutions de polymère, les

revêtements, les adhésifs, les encres et leurs composants, les solutions de fontaine, les matériaux de construction, les adjuvants pour béton, les pigments à dispersion / les boues minérales) et les produits de nettoyage ne dépassent pas, respectivement. 75 et 30 ppm ISL.

Évaluation environnementale

Les utilisations prévues sont conformes au profil d'emploi présentement homologué du principe actif méthyl-2 isothiazolin-4 one-3 (ISL) en tant qu'agent de conservation.

L'étiquette comporte l'énoncé « NE PAS appliquer sur une étendue d'eau. » dans la section sur les RISQUES ENVIRONNEMENTAUX.

L'utilisation de l'Acticide M10 ne présente pas de risque environnemental additionnel.

Évaluation de la valeur

Des études en laboratoire ont été menées pour évaluer la capacité de l'Acticide M10 à protéger un certain nombre d'échantillons de matériaux qui appartenaient tous à des catégories de matériaux (à savoir, les émulsions de polymère, les peintures/revêtements, les adhésifs, les encres, les solutions de fontaine), les matériaux de construction (à savoir, les pâtes à joints, les produits de scellement, etc.), les adjuvants pour béton, les boues minérales, ainsi que les produits industriels et les produits d'entretien. Les études ont été menées avec différents matériaux et avaient recours à des inoculum bactériologiques et fongiques pour simuler les possibilités d'une réelle contamination. Les données recueillies ont démontré que l'Acticide M10 est efficace contre la croissance fongique et bactériologique sous des conditions d'utilisation représentatives.

Conclusion

L'ARLA a examiné les informations fournies pour l'homologation de l'Acticide M10. En se fondant sur les résultats de cet examen, l'homologation de l'Acticide M10 est jugée acceptable.

References

- 2749506 2015, Acticide M 10 Efficiency Laboratory Trials, DACO: 10.2.3.2
- 2769789 2016, Value Summary, DACO: 10.1
- 2769790 2017, Mode of Action, DACO: 10.2.1
- 2769791 2017, Description of Pest Problem, DACO: 10.2.2
- 2769792 2017, Non-safety adverse effects, DACO: 10.3.2
- 2769794 2017, Social and Economic Impact, DACO: 10.4
- 2769795 2017, Survey of Alternatives, DACO: 10.5.1
- 2769796 2017, Compatibility with Current Management Practices, DACO: 10.5.2
- 2769797 2017, Resistance Management, DACO: 10.5.3
- 2749519 2005, Acute Oral Toxicity Study (Fixed Dose Method) Of Test Item Acticide M10S In Rats, DACO: 4.6.1
- 2749521 2005, Acute Dermal Toxicity Study of Test Item Acticide(R) M10S in Rats, DACO: 4.6.2

- 2749523 2006, Acute Inhalation Toxicity Study of Test Item Acticide(R) M10S in Rats, DACO: 4.6.3
- 2749525 2005, Acute Eye Irritation Study of Test Item Acticide(R) M10S in Rabbits, DACO: 4.6.4
- 2749527 2005, Acute Skin Irritation Study of Test Item Acticide(R) M10S in Rabbits, DACO: 4.6.5
- 2749529 2015, ACTICIDE(R) M 10: Local Lymph Node Assay (LLNA) in Mice, DACO: 4.6.6
- 2749507 2016, Acticide M 10 Chemistry Review Template, DACO: 3.0 CBI
- 2749508 2015, Product Identity and Composition of Acticide M10, DACO: 3.2 CBI
- 2749509 2015, CONFIDENTIAL ATTACHMENT-Product Identity and Composition of Acticide M10-, DACO: 3.2 CBI
- 2749510 2008, Determination of 20Methyl-4-isothiazoline-3-One (MIT) in Biocides, DACO: 3.4.1 CBI
- 2749511 2011, Determination of I2-Methylthiazolin-3-one (MIT) Rev 9, DACO: 3.4.1 CBI
- 2749512 2014, Determination of the Density of Acticide M 10, DACO: 3.5.6 CBI
- 2749514 2014, Determination of the pH value of Acticide M 10, DACO: 3.5.7 CBI
- 2749515 2014, Determination of the Viscosity of Acticide M 10, DACO: 3.5.9 CBI
- 2769798 2017, Establishing Certified Limits, DACO: 3.3.1 CBI
- 2769799 2017, Colour, DACO: 3.5.1
- 2769800 2016, Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.10 CBI
- 2769802 2017, Flammability, DACO: 3.5.11
- 2769803 2017, Explodability, DACO: 3.5.12
- 2769804 2017, Miscibility, DACO: 3.5.13
- 2769805 2017, Dielectric Voltage Breakdown, DACO: 3.5.15
- 2769806 2017, Odour, DACO: 3.5.3
- 2769807 2017, Container Material and Description, DACO: 3.5.5
- 2769808 2017, Oxidizing or reducing Action - Waiver Request, DACO: 3.5.8

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.